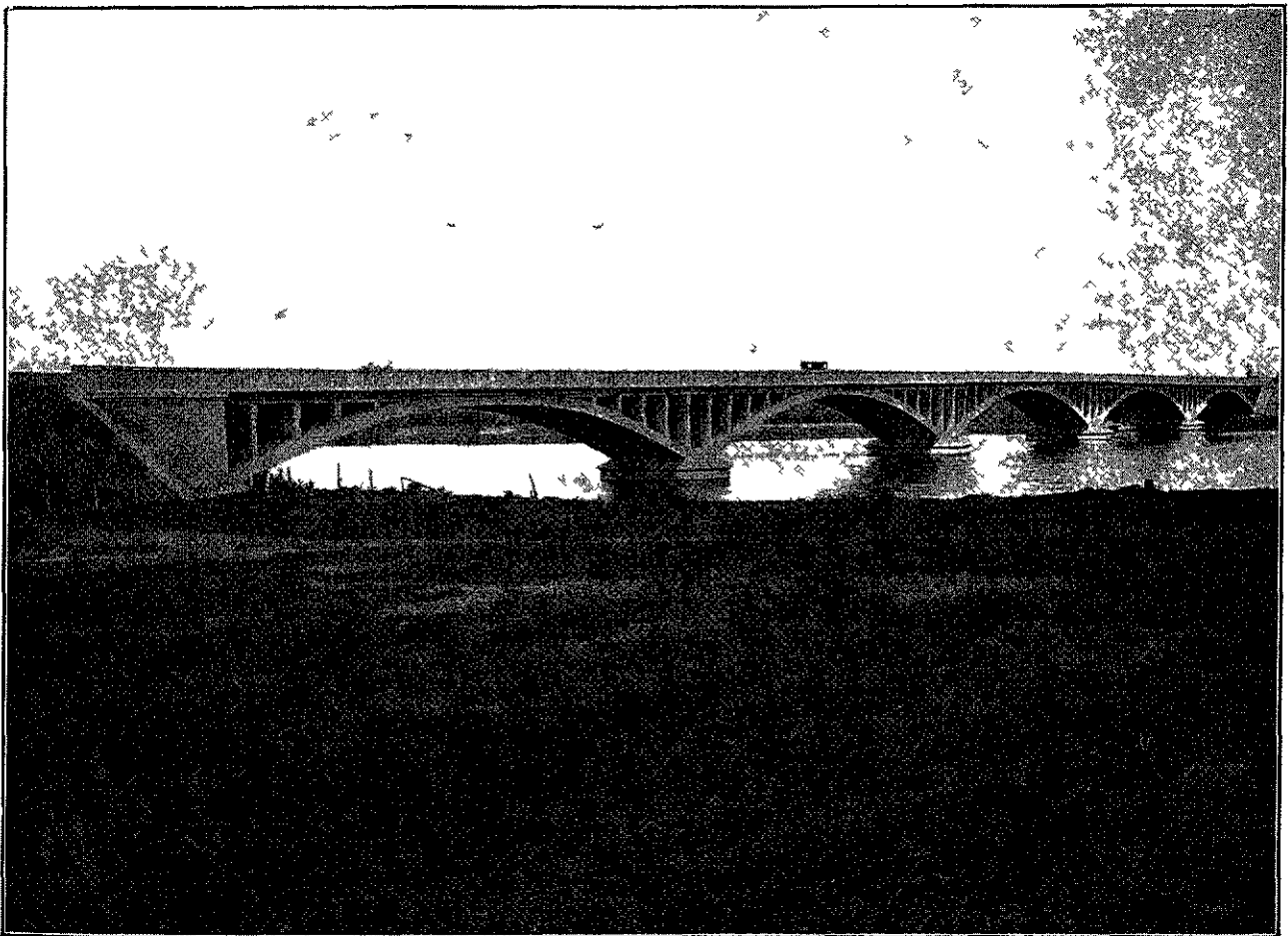


ASSOCIATION PROFESSIONNELLE  
DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES & DES MINES

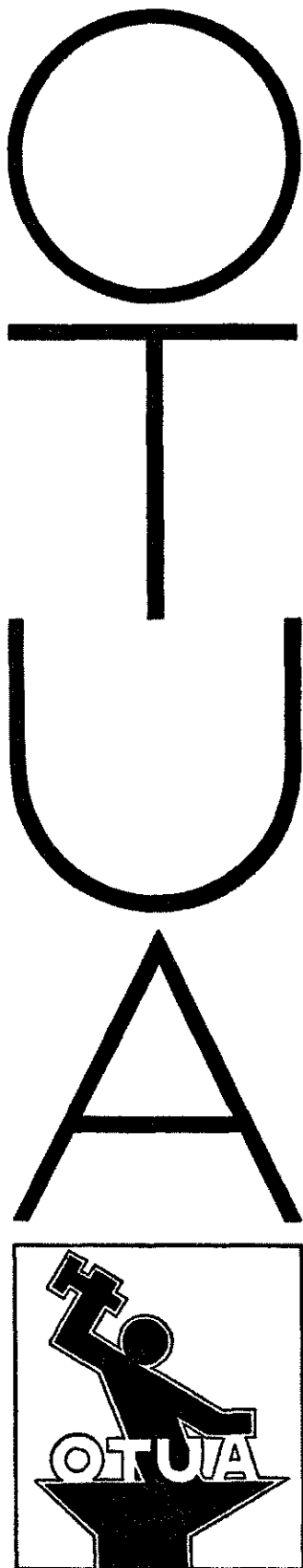
BULLETIN  
DU

**P.C.M.**

SIÈGE SOCIAL  
ÉCOLE NATIONALE DES PONTS & CHAUSSEES  
28, Rue des Saïnts, Paris, PARIS



PONT DE BONNANT SUR LA LOIRE



L'Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier (OTUA) est un organisme d'études techniques, patronné par le monde français de l'acier.

L'OTUA ne poursuit pas de but commercial, son action est bénévole et gratuite.

L'OTUA étudie et fournit gratuitement toute documentation utile concernant les travaux publics exécutés par l'emploi systématique de l'acier, tels que :

Palplanches,  
Appareils de levage,  
Ponts,  
Aciers spéciaux.

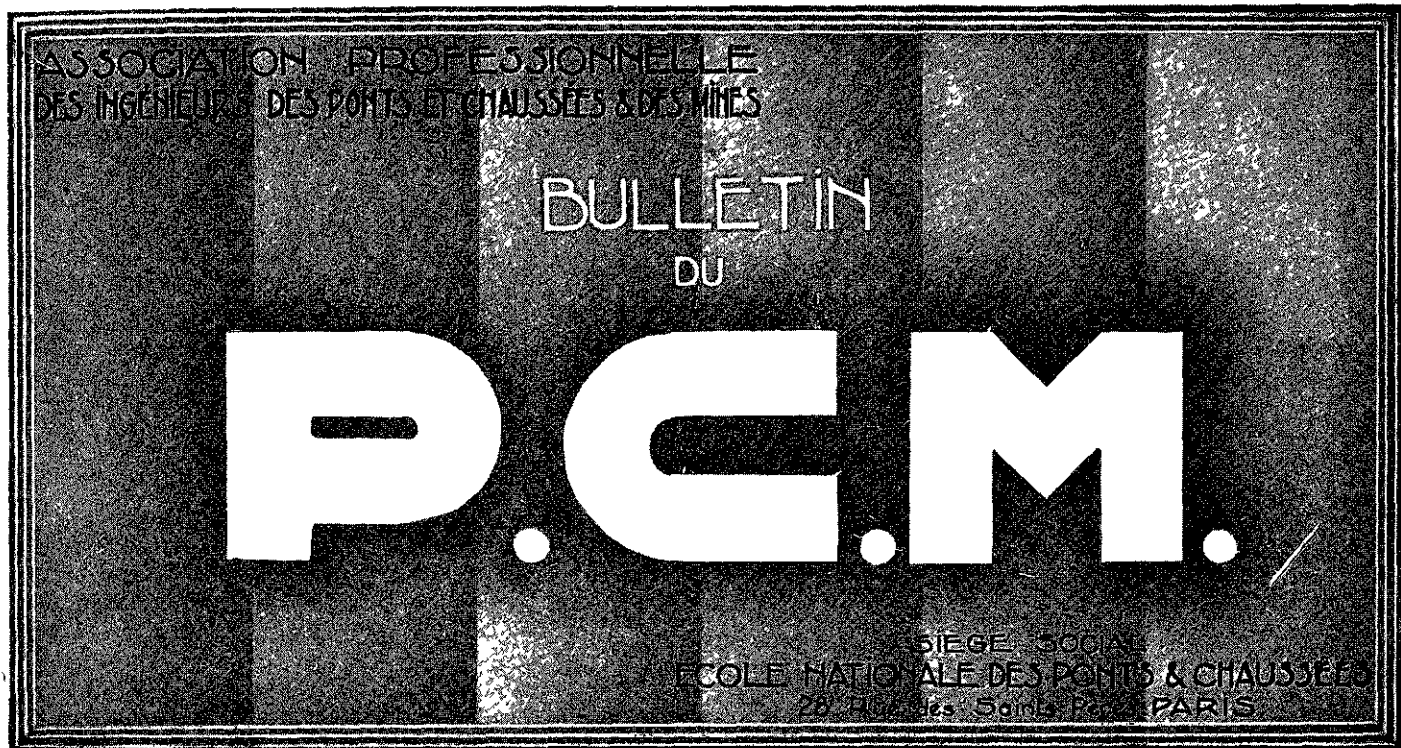
Adressez-vous à L'OTUA si vous désirez avoir des renseignements concernant les travaux de ce genre, effectués en France et à l'étranger.

## OFFICE TECHNIQUE POUR L'UTILISATION DE L'ACIER

25, Rue du Général-Foy, 25

PARIS (8<sup>e</sup>)

Téléphone : LABORDE 72-13



Service Publicité : J. ARNAUD, 19, Avenue Félix-Faure, Paris 15<sup>e</sup>. - Tél. : Lecourbe 97-42.

## SOMMAIRE

	Pages		Pages
PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU COMITE.		DEUXIEME CONGRES DES GRANDS BAR-	
Réunion du 10 décembre 1935.....	498	BARRAGES (WASHINGTON 1936) .....	506
ACTIVITE DES GROUPES :		NOTES ET DOCUMENTS .....	507
Groupe de Lyon. — Décès du camarade Varvier,		NOMINATIONS. . . . .	510
Ingénieur en chef du Rhône.....	501	MUTATIONS. . . . .	511
Groupe de Paris.....	501	MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION	
MANIFESTATION DE SYMPATHIE A L'EGARD		DES COMITES, COMMISSIONS, CONSEILS,	
DU CAMARADE DUTARET .....	502	etc, etc.. .....	512
INSTITUT TECHNIQUE DU BATIMENT ET		LEGION D'HONNEUR .....	515
DÉS TRAVAUX PUBLICS.		COMMUNICATIONS PERSONNELLES .....	516
Programme de la session 1935-1936.....	503		



# PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ

Réunion du 10 décembre 1935

---

*Présents :* MM. **Joyant, de Berg, Schwartz, Dauvergne, Buisson, Lapébie, Prot, Beau, Hupner, Augustin, de Fargues, Noël, Renaud, Chavagnac, Pison, Renault, Ludinart, Cointe, Piétri, Ninck, Bordier, Koch, Morane.**

La date de la prochaine séance est fixée au dimanche 19 janvier à 10 heures. Cette séance aura lieu le matin de l'Assemblée générale, qui est fixée au 19 janvier à 14 h. 30.

Le dîner annuel de l'Association aura lieu le même soir. Le secrétariat est chargé d'examiner les propositions qui sont faites par les différents hôtels où le dîner pourrait avoir lieu et fera des propositions au Président.

La tournée qui a lieu annuellement à la veille de la réunion de l'Assemblée générale comprendre, en principe, le matin, la visite du laboratoire d'Étude du sol et des fondations, 12, rue Brancion; cette visite comportera quelques exposés très brefs par différents camarades, sur le rôle d'un laboratoire d'étude du sol dans les différentes branches des Travaux publics. Le Comité technique du laboratoire a adressé une invitation dans ce sens au bureau du P. C. M. Le Comité décide d'accepter cette invitation et de fixer la visite au 18 janvier à 10 heures.

L'après-midi comportera la visite des travaux des ponts d'Iéna et du Carrousel et un exposé avec projection d'un film sur la Russie, fait par M. Deymie.

## *Renouvellement du Comité.*

M. le **Président** fait connaître qu'il a reçu les candidatures aux fonctions de délégués généraux de MM. **Rodhain** (Service des Mines), **Parent, Curret** (Ponts et Chaussées en service actif), **Genthial, Perret** (Ponts et Chaussées en disponibilité), soit 5 candidats pour 4 emplois à pourvoir.

Le Comité décide de soumettre les noms de ces candidats aux suffrages des camarades.

## *Cumuls et indemnités.*

M. le **Président** fait connaître que, conformément aux indications que lui a données le Comité dans sa dernière séance, il a indiqué au Directeur du Personnel que le P. C. M. l'aiderait volontiers à réaliser par des mesures d'ordre intérieur, certaines des réformes préconisées par la Commission des Économies et celle des Cumuls. Notamment il est possible et désirable de mettre plus de clarté et de précision dans la façon dont les indemnités touchées, à divers titres par chaque ingénieur, sont portées à la connaissance du Ministère.

Le Président a aussi indiqué au Directeur qu'il était indispensable que le ministre obtienne communication des dossiers établis par les missions envoyées dans les départements et centralisées à la Commission des cumuls, pour qu'il en tire les conclusions nécessaires; faire cesser certains abus, s'il en a été réellement constatés, vérifier certaines constatations peut-être trop hâtives des missionnaires, et empêcher qu'elles ne soient plus tard considérées comme acquises.

M. le Président fait connaître qu'à la suite de cette démarche, le Directeur du Personnel a demandé à MM. **Schwartz, Notte et Renaud**, Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées, d'étudier un nouveau modèle d'état pour les déclarations d'indemnités et honoraires.

M. le Président insiste à cette occasion sur la nécessité pour tous les Ingénieurs de faire des déclarations sincères et complètes. Il rappelle une fois de plus, que la situation des défenseurs des Ingénieurs des Ponts et Chaussées dans les diverses Commissions a été rendue très difficile par un certain nombre de cas particuliers qui ont été signalés par les enquêteurs et qui étaient jusque-là ignorés de l'Administration.

M. **Schwartz** indique les difficultés très réelles dans lesquelles se trouve la Commission dont il

fait partie et demande instamment à tous les camarades qui pourraient avoir des suggestions à lui présenter, de vouloir bien les adresser d'urgence à MM. **Notté, Bernard, Renaud**, ou à lui-même.

Il faut en effet évaluer équitablement les frais réels auxquels correspondent certaines indemnités; il faut que l'Administration soit de bonne foi, et ne fixe pas ces frais à des forfaits très bas, sans rapport avec la réalité.

M. **Hupner** rappelle que M. **Naud**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Rouen, a examiné la question des frais généraux des services. Il serait bon de lui demander de soumettre à cet égard des propositions à la Commission spéciale.

M. **Renaud** demande que l'on donne aux services des instructions au sujet du montant de la proportion des honoraires destinés à couvrir les frais généraux. Il indique qu'en ce qui concerne les architectes travaillant pour les collectivités publiques, la réduction de 10 % ne s'applique qu'à 20 % des honoraires, le reste correspondant à des frais réels. Il serait désirable que les Ingénieurs soient traités sur le même pied que les architectes départementaux.

M. **le Président** indique que M. le ministre des Travaux publics a adressé une lettre à la présidence du Conseil pour demander une communication des rapports des enquêteurs. Cette demande n'a jusqu'ici pas reçu satisfaction.

#### *Fédération des cadres supérieurs techniques.*

M. **le Président** rend compte de la réunion du bureau de la Fédération des cadres supérieurs techniques à laquelle il a assisté. Au cours de cette réunion, la question a été de savoir s'il convenait d'élargir les cadres de la Fédération et d'y appeler de nouveaux groupements de fonctionnaires. La Fédération a eu l'impression que, si elle entrait dans la voie d'un élargissement, le nombre de catégories de fonctionnaires auxquels elle serait conduit à faire appel, serait si considérable que son caractère même pourrait en être changé. Mais avant de rendre aucune décision, elle a décidé d'en référer aux Comités des quatre groupes fédérés.

Le Comité du P. C. M., après avoir entendu l'exposé de son Président et de M. **de Berc**, président de la Fédération, et avoir délibéré, est d'avis qu'il convient de maintenir la Fédération dans ses limites actuelles, mais d'établir des contacts suivis avec les autres groupements de fonctionnaires supérieurs, lorsqu'une action commune paraîtra utile.

#### *Avancement des Ingénieurs en service détaché.*

M. **Dauvergne** donne connaissance du rapport établi par la Commission qu'il présidait.

Ce rapport conclut à ne pas retenir la proposition de MM. **Briancourt** et **Quesnel**, tendant à l'institution d'un cadre spécial pour l'avancement des Ingénieurs en service détaché et au reclassement de ces Ingénieurs par le Comité d'avancement lorsqu'ils sont réintégrés dans le cadre normal. En effet, il ressort de l'examen des décisions prises par les derniers Comités d'avancement, que les Ingénieurs en service détaché n'ont pas été favorisés par rapport à ceux du cadre normal. De plus, il convient de ne pas rendre plus difficile la mise en service détaché des Ingénieurs, ni leur réintégration dans les corps des Ponts et Chaussées et des Mines, puisque la proportion d'Ingénieurs réintégrés est faible par rapport à celle des Ingénieurs mis en service détaché et que l'avancement ne peut être que favorisé par des départs aussi nombreux que possible d'Ingénieurs. Le rapport conclut comme suit :

« En définitive, il résulte des observations précédentes que l'examen des faits et les intérêts bien compris de l'Etat et des Corps des Ponts et Chaussées et des Mines justifient le maintien du *statu quo*.

« La seule observation susceptible d'être retenue consiste dans une révision éventuelle de la classification des services détachés qui ne doivent être considérés comme tels que s'ils correspondent à des fonctions sensiblement équivalentes à celles de l'Etat du point de vue des intérêts généraux de la collectivité publique. »

Ce rapport a été communiqué à MM. les Ingénieurs en Chef **Briancourt** et **Quesnel**, qui ont résumé leurs observations sous forme d'une note adressée à M. le Président du P. C. M.

Après examen par le Comité, des arguments développés par ces derniers, les conclusions du rapport de M. **Dauvergne** ont été adoptées sans modification.

M. **Hupner** fait observer que du moment que le Comité s'occupe des Commissions d'avancement, il y aurait peut-être lieu de reprendre la question de l'avancement des jeunes ingénieurs et de voir dans quelles mesures les conclusions de l'étude remarquable présentée par la commission que présidait M. l'Inspecteur général **Le Roux**, pourraient recevoir une application pratique.

M. **le Président** estime, comme M. **Hupner**, que la question de l'avancement des jeunes promotions doit être suivie très attentivement par le Comité, mais que les circonstances ne sont pas favorables pour l'adoption des mesures préconisées en son temps par M. **Le Roux**.

M. **Schwartz** s'associe aux paroles de M. **Joyant**, mais demande si le Comité ne devrait pas émettre un vœu en vue de la représentation des dif-

férentes classes d'Ingénieurs dans le Comité d'avancement.

Les Comités d'avancement du ministère des Travaux publics, du moins en ce qui concerne les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, sont les seuls où le personnel ne soit pas représenté. Même dans les ministères militaires, les tableaux d'avancement sont établis par les Commissions dont font partie des officiers de tous grades.

M. **Schwartz** estime que certains points de vue d'intérêt général gagneraient à être exposés au Comité d'avancement par des Ingénieurs qui, par leur âge, et leur situation connaissent plus directement la situation des intéressés que les Inspecteurs généraux arrivés au sommet de la hiérarchie.

M. **de Berc** fait observer que la représentation de diverses classes d'Ingénieurs dans le Comité d'avancement risquerait de mettre ceux-ci dans une situation difficile. La représentation des Ingénieurs T. P. E. n'offre pas d'inconvénients en raison du fait qu'il n'y a aucune subordination entre les Ingénieurs T.P.E. des différentes classes.

M. **Schwartz** répond à M. **de Berc** que les modalités de cette représentation sont à étudier et qu'elles doivent être déterminées de manière que les

représentants des différents grades d'Ingénieurs ne soient exposés à assister qu'à des délibérations touchant des Ingénieurs de leur grade. Sous cette forme et avec cette réserve, le vœu émis par M. Schwartz est adopté par le Comité.

*Question des indemnités du ministère de l'Air.*

M. **le Président** fait connaître qu'il a été saisi par divers camarades d'une demande relative aux indemnités du ministère de l'Air, qui ont été provisoirement suspendues en 1934. Aucune décision n'est intervenue depuis. M. **Chavagnac** promet d'examiner la question avec le service de l'infrastructure et de faire connaître au Comité son état actuel.

M. **le Président** propose au Comité de s'associer aux marques de sympathie qui ont été adressées à M. l'Ingénieur en Chef **Dutaret**, à l'occasion de son départ du département de la Somme, à la suite de la mesure prise à son égard par M. le ministre des Travaux publics. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h. 45.

*Le Secrétaire.*

*Le Président.*



# ACTIVITÉ DES GROUPES

## GROUPE DE LYON

### Décès du Camarade Varvier, *Ingénieur en Chef du Rhône*

Le Groupe de Lyon vient d'être péniblement frappé par la mort subite du Camarade **Varvier**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Rhône.

Les obsèques ont eu lieu le 18 novembre, à Lyon, au milieu d'une assistance nombreuse, témoin de l'affection que M. Varvier avait su attirer sur lui. M. l'Inspecteur général **Jeannin**, puis M. le Préfet du Rhône ont pris successivement la parole.

Voici comment M. Jeannin a retracé la carrière du regretté Camarade :

« J'ai la bien triste et très douloureuse mission « de venir apporter ici, au nom de M. le ministre « des Travaux publics, un suprême adieu à la mé- « moire de M. l'Ingénieur en Chef Varvier, mission « d'autant plus douloureuse que M. Varvier était « pour moi non seulement un collaborateur, mais « aussi un véritable ami.

« Mort dans sa ville natale, dans cette grande « ville de Lyon dont il a été l'un des meilleurs ci- « toyens, son existence, prématurément terminée, se « résume en peu de mots : son devoir, ses conci- « toyens et son foyer.

« Sorti brillamment en 1902 de l'École Polytech- « nique, M. Varvier est nommé en juin 1906 Ingé- « nieur des Ponts et Chaussées. Il exerce successi- « vement les fonctions de son grade dans les Bas- « ses-Alpes, la Haute-Loire et l'Ain pour revenir en « 1914 dans sa ville de prédilection. Tout l'y attire, « sa famille, ses relations, son mariage et déjà il a « le secret désir de s'y fixer définitivement.

« La guerre l'y surprend. Il part capitaine de « Génie, remplit vaillamment son devoir et rentre « décoré de la Croix de Guerre.

« Peu après, fait Chevalier de la Légion d'Hon- « neur, il est nommé Ingénieur en Chef du Rhône, « sa suprême ambition.

« Il consacre alors toute son activité, tout le « meilleur de lui-même à ce département auquel il « est profondément attaché. Nombreuses et diffici- « les sont les questions qui l'absorbent dans la « période de transformation économique d'après- « guerre, mais nombreux et tangibles sont égale- « ment les résultats obtenus : un réseau routier en- « tièrement rénové suivant les méthodes modernes, « le pont de la Mulatière terminé, l'extension des « distributions d'énergie électrique, les modifications « multiples apportées aux transports en commun, etc.

« Des félicitations ministérielles et la Croix d'Of- « ficier de la Légion d'Honneur récompensent jus- « tement tous ses efforts.

« Mais hélas, la mort a enlevé M. Varvier au mo- « ment où, riche d'une longue expérience, il se pen- « chait sur tous les problèmes relatifs à l'améliora- « tion des conditions de la circulation générale que « pose l'aménagement de la région lyonnaise. Ses « collaborateurs, imbus de ses conceptions, sauront « continuer son œuvre qui restera ainsi, au moins « pour une certaine part, la sienne.

« Atteint déjà depuis quelque temps de la dou- « loureuse maladie qui devait l'emporter, il en a « senti depuis quelques mois l'assaut définitif. Il a « vu venir la mort, l'a regardée en face, et l'a ac- « ceptée courageusement.

« Tous ses collaborateurs, Ingénieurs des Ponts « et Chaussées, Ingénieurs des Travaux publics, Ad- « joints techniques et Agents de tous grades, et ses « nombreux amis ont suivi avec émotion son dou- « loureux calvaire, espérant toujours sa guérison. « Une amélioration passagère devait être hélas le « prélude de sa fin. »

M. Varvier laisse une veuve, à qui M. Jeannin exprime en terminant les douloureux sentiments que nous ressentons tous.

## GROUPE DE PARIS

Les déjeuners mensuels du Groupe de Paris se sont poursuivis au cours des mois de juillet, d'août, d'octobre et de novembre.

Celui du mois d'août a été caractérisé par le fait qu'il a eu lieu dans une Brasserie du boulevard Saint-Germain, « Chez Beulemans », par suite de

la fermeture de la Maison des Polytechniciens pendant les vacances.

Il réunissait 25 Camarades.

Le déjeuner du mois d'octobre, qui a eu lieu le mardi 8 a été particulièrement brillant en raison du



fait qu'il coïncidait avec une convocation, au ministère, des Ingénieurs en Chef de la Région de l'Ouest et du Sud-Ouest. De ce fait, plus de 80 Camarades assistaient à ce déjeuner.

Le déjeuner suivant a eu lieu le mardi 12 novembre 1935 et a réuni une vingtaine de Camarades.

Le dernier déjeuner a eu lieu le 10 décembre et a réuni 29 camarades.

En raison de l'Assemblée générale qui se tiendra le dimanche 19 janvier 1936 et du dîner qui lui fera suite, le déjeuner mensuel du groupe de Paris n'aura pas lieu en janvier.

LES DÉLÉGUÉS DU GROUPE DE PARIS.



## MANIFESTATION DE SYMPATHIE à l'égard du Camarade Dutaret

Le dimanche 24 novembre, le personnel des Ponts et Chaussées s'est réuni pour faire ses adieux à son chef M. Dutaret. Tous les Ingénieurs du département étaient présents. M. Mitault, aujourd'hui ingénieur en chef, était venu tout exprès d'Alençon. Parmi les subdivisionnaires, un seul manquait, tenu au lit par la maladie. Tout le personnel de bureau d'Amiens était là et la grande majorité de ceux de Péronne et d'Abbeville également. Des agents retraités depuis un lustre et davantage étaient venus de divers points du département.

Comme le plus ancien dans le département, M. Doudrich a pris la parole au nom des Ingénieurs et dit à M. Dutaret :

« Vous étiez le 1<sup>er</sup> octobre, Ingénieur en Chef depuis onze ans dans ce département. Vous laissez un des meilleurs réseaux routiers du Nord de la France. Vous avez porté le budget vicinal de 12 à 28 millions; supprimé les contingents dès 1930 pour les remplacer par des centimes départementaux. Ayant pris 150 km. de G. C. goudronnés, vous en laissez 1.400 plus 500 classés dans la voirie nationale.

« Vous n'avez jamais recherché une popularité facile en désavouant plus ou moins vos collaborateurs. Tous ceux qui ont voulu faire œuvre utile ont trouvé en vous le point d'appui nécessaire. Tant que la charge de nous conduire a pesé sur vos robustes épaules, il a suffi de faire consciencieusement son métier pour avoir le dernier mot.

« Depuis la fusion, en 38 ans, quatre hommes se sont succédé à la tête des services : MM. Dutuzeau, Pierret, Magnier et vous-même. Nous croyons pour

notre part qu'aucune direction n'a été plus ferme que la vôtre, plus désintéressée, plus bienveillante pour le personnel, plus soucieuse des intérêts généraux et plus brillante par ses résultats. Nous considérons comme impossible que vos successeurs vous soient supérieurs.

« Voyez dans les souvenirs que nous nous devons de vous offrir, la marque de notre reconnaissance, de notre affectueuse et entière estime, enfin de nos regrets. »

Le Président de l'Amicale des Subdivisionnaires et assimilés a pris la parole en ces termes :

« Mieux que toute parole, la présence ici de M. l'Ingénieur en chef Mitault, de nombreux agents retraités des Ponts et Chaussées, du Service Vicinal, des Régions libérées, de la totalité du personnel en activité, constitue la preuve la plus éclatante et la plus sincère de la haute estime et de la sympathie que vous avez su faire naître chez tous ceux qui ont eu le privilège de travailler sous votre direction.

« Puissent les souvenirs que nous vous offrons, vous rappeler l'indéfectible attachement d'un personnel qui est fier de vous avoir eu comme chef et atténuer pour vous les regrets de quitter un service auquel vous vous étiez donné tout entier. »

M. Dutaret, assez ému, a remercié :

« Je me suis toujours efforcé de vous protéger de la démagogie qui envahit de plus en plus certaines administrations. J'ai dû pour cela mener bien des combats, mais j'en suis aujourd'hui récompensé par l'unanimité et la chaleur de votre manifestation. »

***Tous les Camarades du P. C. M. s'associent aux témoignages de sympathie donnés au Camarade Dutaret, au moment où il quitte un poste où il a toujours fait son devoir avec conscience et avec les meilleurs résultats; ils partagent les sentiments certainement éprouvés par ses collaborateurs à l'égard des circonstances qui ont précédé son départ.***

LE COMITÉ.



# Institut Technique du Bâtiment et des Travaux Publics

## CENTRES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

La troisième session du *Centre d'Études Supérieures de l'Institut Technique du Bâtiment et des Travaux publics* s'est ouverte à Paris, 100, rue du Cherche-Midi, le **mercredi 20 novembre 1935**, sous la Présidence de M. Herriot, Président de l'Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique.

L'objet du Centre d'Études est de compléter, conformément aux dispositions de la législation relative à l'Enseignement Technique, la formation des Cadres Supérieurs des activités de la Construction, par le moyen de Conférences, de Controverses et de Travaux de Laboratoire.

Le principe de la méthode adoptée consiste notamment dans l'étude en commun de cas concrets réels ou supposés; les solutions, présentées par le conférencier ou par les auditeurs, étant discutées en séance sous l'autorité du Directeur.

Peuvent s'inscrire comme auditeurs les Architectes, Entrepreneurs, Ingénieurs et en général toute personne dont l'activité se rattache à l'art ou aux industries de la construction.

Ci-joint le Programme de la Session 1935-1936.

Cotisation annuelle de Membre de l'Association (1) **20 francs.**

Pour l'envoi des comptes rendus des séances d'études (Novembre 1935-juin 1936), il sera perçu un droit supplémentaire de **60 francs.**

Les comptes rendus des séances tenues de novembre 1934 à juin 1935 (2<sup>e</sup> Session) sont en vente au Siège de l'Association, 100, rue du Cherche-Midi, au prix de **65 francs.**

### SESSION 1935-1936

#### *Séance inaugurale*

Mercredi 20 novembre 1935, à 17 h. 45

Sous la présidence de M. Edouard Herriot, Président de l'Association Française pour le développement de l'Enseignement Technique.

(1) Les Membres de l'Association ont le droit d'assister à toutes les Séances d'Études

Directeur : M. Tony Garnier, Architecte D. P. L. G.

Rapporteur : M. Chalumeau, Ingénieur des Arts et Manufactures, Ingénieur en Chef des Travaux de Lyon.

Travaux de consolidation de la colline de Fourvière.

#### *Deuxième Séance*

Mercredi 27 novembre 1935, à 17 h. 45

Directeur : M. Marrast, Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Architecte en Chef de l'Opéra.

Rapporteur : M. André Nessi, Ingénieur des Arts et Manufactures.

Étude au point de vue thermique de la structure des parois des bâtiments.

#### *Troisième Séance*

Mercredi 4 décembre 1935, à 17 h. 45

Directeur : M. Parmentier, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Professeur à l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Rapporteur : M. Mayer, Ingénieur au Corps des Mines.

Étude systématique des fondations. Caractéristiques physiques et mécaniques des terrains. Examen de quelques cas typiques soumis aux Laboratoires du Sol et des Fondations pendant l'année 1934.

#### *Quatrième Séance*

Mercredi 18 décembre 1935, à 17 h. 45

Directeur : M. Bourgouin, Architecte D. P. L. G., Président de la Commission Technique Mixte du Bâtiment de la S. C. et de la S. A. D. G.

Rapporteur : M. Pupil, Ingénieur des Arts et Manufactures.

L'Évolution technique de la Peinture pendant ces

dernières années. Peintures à l'huile, cellulosique, à l'aluminium. Réception des peintures. Méthodes d'examen.

*Cinquième Séance*

Mercredi 8 janvier 1936, à 17 h. 45

Directeur : M. Maigrot, Président de la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement.

Rapporteurs : M. Violet, Architecte D. P. L. G.  
M. Magnat, Ingénieur I. C. F.

Collaboration de l'Architecte, de l'Ingénieur et de l'Entrepreneur dans la réalisation de travaux difficiles de surélévation d'une école en service.

*Sixième Séance*

Mercredi 22 janvier 1936, à 17 h. 45

Directeur : M. Coyne, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

Rapporteur : M. Etève, Ingénieur E. T. P.

La fabrication et la mise en place des bétons en grande masse.

Le problème des reprises pour les bétons de barrage. Projections sur les barrages de l'Oued Fodda et du Chambon. Film sur la construction du barrage du Chambon.

*Septième Séance*

Mercredi 5 février 1936, à 17 h. 45

Directeur : M. Marrast, Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux.

Rapporteur : M. Missenard, Ancien Elève de l'École Polytechnique.

Climatisation de la Comédie-Française.

*Huitième Séance*

Mercredi 19 février 1936, à 17 h. 45

Directeur : M. Caquot, Professeur de résistance des matériaux aux Ecoles Nationales Supérieures des Mines, des Ponts et Chaussées et de l'Aéronautique.

Rapporteur : M. Chaulet, Ingénieur des Constructions Civiles.

Voûtes autoportantes en béton armé. Méthodes de calcul. Mode d'exécution. Exemples d'application.

*Neuvième Séance*

Mercredi 4 mars 1936, à 17 h. 45

Directeur : M. Bertrand de Fontviolant, Professeur de résistance des matériaux à l'École Centrale des Arts et Manufactures.

Rapporteur : M. Vallet, Maître de Conférences de Construction Métallique à l'École Centrale des Arts et Manufactures.

Travaux de construction du pont de Moissac.

*Dixième Séance*

Mercredi 11 mars 1936, à 17 h. 45

Directeur : M. Levallant, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

Rapporteurs : M. Gaspard, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Adjoint au Chef de Service du Port de Paris; M. Robert Quillery.

Construction d'un siphon sous la Marne, entre Joinville-le-Pont et Saint-Maur-des-Fossés.

*Onzième Séance*

Mercredi 25 mars 1935, à 17 h. 45

Directeur : M. Freyssinet, Ancien Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Rapporteur : M. L'Hermite, Directeur adjoint des Laboratoires du Bâtiment et des Travaux publics, Ancien Elève de l'École Normale Supérieure.

Méthodes modernes d'essais de matériaux et de prototypes d'ouvrages. Construction de la machine d'essais de 2.000 T. des Laboratoires du Bâtiment et des Travaux publics.

*Douzième Séance*

Mercredi 8 avril 1936, à 17 h. 45

Directeur : M. Suquet, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, Directeur de l'École Nationale Supérieure des Ponts et Chaussées.

Rapporteur : M. Schlumberger, Ingénieur en Chef des Mines.

Prospection géophysique des sols.

*Treizième Séance*

Mercredi 22 avril 1936, à 17 h. 45

Directeur : M. Lassalle, Président de la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux publics.

Rapporteur : M. Louis, Ingénieur en Chef adjoint de la Société du Gaz de Paris.

Les applications du gaz dans l'aménagement des immeubles. L'eau chaude par le gaz. Choix des appareils. Evacuation des gaz brûlés. Ventilation des salles de bains.

*Quatorzième Séance*

Mercredi 6 mai 1936, à 17 h. 45

Directeur : M. Lossier, Ingénieur-Conseil.  
Rapporteur : M. Pierre Brice, Ingénieur des Arts  
et Manufactures.

Extension du Port de Dunkerque. Travaux de  
construction de la jetée Est. Fondation des têtes de  
l'écluse.

*Quinzième Séance*

Mercredi 20 mai 1936, à 17 h. 45

Directeur : M. Marrast, Architecte en Chef des  
Batiments Civils et Palais Nationaux, Architecte en  
Chef de l'Opéra.

Rapporteur : M. Chanut, Architecte D. P. L. G.  
Les élévateurs à grandes vitesses et de grandes  
puissances. Les escalators.

*Seizième Séance*

Mercredi 27 mai 1936, à 17 h. 45

Directeur : M. Martinet, Ingénieur en Chef de la  
Construction de la Cie P. L. M.

Rapporteurs : M. Goelzer, Ingénieur des Cons-  
tructions Civiles; M. Sarazin, Ingénieur-Constructeur.

La soudure et les constructions soudées. Exemples  
de renforcements d'ouvrages existants par soudure.

*Dix-septième Séance*

Mercredi 10 juin 1936, à 17 h. 45

Directeur : M. Boussiron, Ingénieur-Constructeur.

Rapporteurs : M. Vallette, Ingénieur des Cons-  
tructions Civiles; M. Esquillan, Ingénieur des Arts  
et Métiers.

Les grands ponts en béton armé.



# DEUXIÈME CONGRÈS DES GRANDS BARRAGES

Washington, 1936

Commission Internationale des Grands Barrages  
de la Conférence Mondiale de l'Énergie  
et Comité Français des Grands Barrages

Une note parue dans le *Bulletin* de juillet 1934 a indiqué les grandes lignes de l'organisation de la *Commission Internationale des Grands Barrages* et du *Comité français des Grands Barrages*, et fourni quelques renseignements sur leurs domaines d'activité respectifs, ainsi que sur le *Premier Congrès des Grands Barrages*.

A la suite de ce Premier Congrès, le Comité a pris l'initiative de demander au ministre des Travaux publics de l'autoriser à faire exécuter dans les barrages en terre français, des sondages systématiques en vue d'examiner les terres constituant les ouvrages de cette nature en service. M. Watier, Directeur des Voies Navigables au ministère a bien voulu autoriser trois Ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées, MM. Pelissonnier, Crescent et Durringer, à prélever sur les crédits d'entretien mis à leur disposition les sommes nécessaires pour le prélèvement des carottes destinées à être analysées par le « *Laboratoire d'Études du sol et des fondations* ». Les prélèvements, exécutés par l'Entreprise Bachy, ont déjà été effectués dans les barrages dépendant du Service de M. Pelissonnier (Côte-d'Or), les autres sont en cours ou vont suivre. Le Laboratoire en question fera à ce sujet une communication technique.

La *Sous-Commission Internationale du Ciment spécial pour grands barrages*, fondée à la suite du premier Congrès, comme il a été dit dans le « *Bulletin du P. C. M.* », de juillet 1934, a poursuivi activement ses travaux. Elle a tenu une réunion à Londres en 1934 et deux en 1935 : l'une à La Haye, l'autre à Berlin ; son but principal est actuellement d'établir un projet de « normalisation internationale des essais », concernant la chaleur d'hydratation, l'attaque par l'eau, le retrait, la perméabilité, la maniabilité des ciments spéciaux pour grands barrages. M. Mary, Ingénieur des Ponts et Chaussées, a été chargé du rapport sur les essais de perméabilité, question à laquelle ses travaux au Laboratoire de l'École des Ponts et Chaussées l'ont particulièrement préparé.

Le Président des États-Unis d'Amérique vient d'inviter officiellement la *Conférence Mondiale de l'Énergie* et la *Commission Internationale des Grands Barrages* à tenir à Washington, du 7 au 12 septem-

bre 1936 : la première, sa troisième réunion plénière, la seconde, son deuxième Congrès.

Dans sa réunion exécutive annuelle de 1934, qui s'est tenue à Londres le 17 octobre, la *Commission Internationale des Grands Barrages* avait déjà arrêté le programme des travaux techniques de ce Congrès. Ce programme est le suivant :

Question n° 3 : Ciment spécial pour la construction des grands barrages.

Question n° 4 : Constitution et étanchement des joints de retrait et de contraction et dilatation.

Question n° 5 : Étude des revêtements des parements de barrages en maçonnerie ou en béton.

Question n° 6 : Études géotechniques des sols de fondation.

Question n° 7 : Calculs de stabilité des barrages en terre.

Le *Comité Français des Grands Barrages* a, jusqu'à présent, pour sa part, proposé à la *Commission Internationale des Grands Barrages*, six rapports et deux communications.

En raison de la place importante que tient la France dans la construction des grands barrages, on ne saurait trop insister sur l'intérêt qu'il y a à ce que sa participation à ce Congrès soit aussi large que possible, tant au point de vue du nombre et de la qualité des assistants, que du nombre et de la valeur des rapports présentés, ceci d'autant plus que ce Congrès va se tenir dans un pays où la construction des barrages a pris un développement considérable, et où ces ouvrages, tant par leurs dimensions que par l'application des derniers perfectionnements techniques, méritent de retenir l'attention de tous les Ingénieurs et Constructeurs.

Le Secrétaire du *Comité Français des Grands Barrages* (M. A. Genthial, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 5, avenue de Friedland, Paris) se tient à la disposition des Ingénieurs ou Constructeurs français pour leur fournir tous renseignements nécessaires sur l'organisation du Congrès ; il serait heureux d'enregistrer des propositions de Rapports ou Communications, ou des adhésions de participation (discussions techniques ou tournées de visites de barrages).

# NOTES ET DOCUMENTS

## Organisation d'un service central de statistique et de documentation

Le ministre des Travaux publics,

Vu le décret-loi en date du 30 octobre 1935 portant création de service au ministère des Travaux publics ;

Sur la proposition du directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale,

Arrête :

*Article premier.* — Il est institué au ministère des Travaux publics un service central de statistique et de documentation, dont la mission consiste notamment à procéder aux études générales et aux recherches d'ordre économique qui lui sont demandées par le ministre, à l'examen, la comparaison et la coordination des statistiques françaises, à l'étude des statistiques étrangères, concernant les transports et l'énergie.

*Art. 2.* — Le service comprend deux sections : l'une chargée plus particulièrement des études générales et des recherches économiques, l'autre des statistiques de transport et d'énergie.

*Art. 3.* — Ce service est dirigé par un Ingénieur en chef ou un Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, d'un Ingénieur ordinaire des Mines, et d'une personnalité qualifiée spécialement chargée des enquêtes économiques.

Fait à Paris, le 19 novembre 1935.

LAURENT-EYNAC

## Emploi d'économiste

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des Travaux publics et du ministre des Finances,

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 autorisant la création au ministère des Travaux publics d'un service de statistique et de documentation ;

Vu le décret du 25 mai 1926 portant règlement d'administration publique, en ce qui concerne l'avancement et la discipline des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des mines ;

Vu le décret du 28 mai 1930 fixant les traitements des Ingénieurs des Ponts et Chaussées,

Décète :

*Article premier.* — Le titulaire de l'emploi d'économiste prévu par le décret-loi susvisé du 30 octo-

bre 1935 prendra le titre de « chargé d'études économiques ». Il sera nommé par arrêté du ministre des Travaux publics.

*Art. 2.* — Pour cet emploi, le choix du ministre ne pourra porter que sur l'un des candidats justifiant des conditions suivantes :

1° Être âgé de plus de trente ans ;

2° Être en possession du grade d'Ingénieur des Ponts et Chaussées ou des Mines et, en outre, du diplôme de licence en droit, ou avoir acquis l'un des grades et titres ci-après :

Agrégation des facultés de droit de la section des sciences économiques ;

Ou diplôme de docteur en droit ès sciences juridiques, économiques et politiques ;

Ou diplôme de docteur ès lettres ;

Ou diplôme de docteur ès sciences.

*Art. 3.* — Hors l'accès au rang d'Inspecteur général, le statut du titulaire dudit emploi sera, notamment en ce qui concerne le traitement, l'avancement et la discipline, celui du corps des Ingénieurs ordinaires et des Ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées.

*Art. 4.* — Par dérogation aux dispositions du statut des Ingénieurs ordinaires et des Ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées, tous les avancements seront considérés comme des avancements de classe ; chacune des diverses classes pourra être obtenue par l'intéressé lorsqu'il aura acquis dans la classe ou le grade immédiatement inférieur, une ancienneté équivalente à celle exigée des Ingénieurs ordinaires ou Ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées ; dans tous les cas, l'inscription au tableau sera faite directement par le ministre, sur proposition du chef de service.

*Art. 5.* — Par dérogation aux dispositions du statut des Ingénieurs ordinaires et des Ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées, et dans le cas de nomination d'un candidat appartenant à une administration de l'État, le titulaire dudit emploi sera rangé dans son nouveau cadre au grade et à la classe comportant un traitement égal ou, à défaut, le traitement immédiatement supérieur à celui qu'il recevait antérieurement. Il conservera dans le premier cas seulement le bénéfice de l'ancienneté de classe qu'il avait acquise dans son ancien emploi.

*Art. 6.* — Le ministre des Travaux publics et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 27 novembre 1935.

ALBERT-LEBRUN.

Par le Président de la République :

*Le ministre des Travaux publics,*  
LAURENT-EYNAC.

*Le ministre des Finances,*  
MARCEL RÉGNIER.

### Organisation du bureau de documentation minière

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des Travaux publics et du ministre des Finances,

Vu le décret du 30 octobre 1935 portant création de services au ministère des Travaux publics, et notamment d'un service d'études de la production, de l'importation, de la répartition et des prix des produits minéraux;

Vu le décret du 19 septembre 1919 portant réorganisation de l'école nationale supérieure des mines;

Vu l'avis du conseil de l'école en date du 18 novembre 1935,

Décète :

*Article premier.* — Le service d'étude de la production, de l'importation, de la répartition et des prix des produits minéraux prévu par le décret du 30 octobre 1935 prend le nom de bureau de documentation minière. Il est organisé à l'École nationale supérieure des Mines de Paris, conformément aux prescriptions suivantes.

*Art. 2.* — Le bureau de documentation minière devra recueillir et publier tous renseignements sur les tonnages produits, les tonnages importés et exportés, la circulation, la consommation, ainsi que sur la valeur aux lieux de production, aux frontières douanières et aux lieux de consommation des produits minéraux énumérés dans la loi des Mines.

Il devra également recueillir et publier les mêmes renseignements pour les colonies françaises, protectorats et territoires sous mandat. En outre, il réunira et coordonnera les statistiques des principaux produits minéraux dans le monde.

*Art. 3.* — En collaboration avec le service de la carte géologique, il réunira toute documentation utile sur les principaux gisements des territoires de la France métropolitaine et de la France d'outre-mer, en vue des renseignements qui pourraient être utilement fournis au public.

*Art. 4.* — D'une manière générale, le bureau de documentation minière devra réunir et publier tous les renseignements statistiques et techniques dont la coordination avait été prévue par l'article 5 de la loi du 22 avril 1833, et qui ont fait jusqu'à présent l'objet de la statistique de l'industrie minière.

*Art. 6.* — Le personnel du bureau de documentation minière constituera la deuxième partie du budget de l'École nationale supérieure des Mines, les recettes étant assurées comme il est prévu au décret du 30 octobre 1935, les dépenses comportant outre le versement prévu à titre de fonds de concours au ministère des travaux publics, celles de personnel, de matériel, d'impressions, de bibliothèque, etc.

*Art. 6.* — Le personnel du bureau de documentation minière est constitué comme suit :

Un directeur du bureau (emploi tenu par un Inspecteur général ou un Ingénieur en chef des Mines);

Un directeur adjoint (emploi tenu par un Ingénieur des Mines);

Un Ingénieur des Travaux publics de l'Etat (service des Mines);

Deux adjoints techniques, ou dessinateurs;

Un sous-chef de bureau;

Deux rédacteurs principaux, rédacteurs, statisticiens ou aides-statisticiens;

Cinq traducteurs (anglais, allemand, russe, espagnol, polonais, etc.);

Deux aides-comptables ou commis de secrétariat;

Une sténodactylographe ou mécanicienne.

*Art. 7.* — Indépendamment des cadres fixés par l'article ci-dessus, le bureau de documentation minière pourra employer, dans la limite des crédits spécialement affectés à cet objet, des agents auxiliaires temporaires qui recevront les salaires fixés par le décret du 11 septembre 1930 pour les auxiliaires temporaires de l'administration centrale des Travaux publics.

*Art. 8.* — Le directeur et le directeur adjoint seront nommés par décret. Le directeur fera partie du conseil général des Mines.

En outre, il assistera aux réunions du conseil et de la section permanente de l'École nationale supérieure des mines quand des questions intéressant son service y seront traitées.

*Art. 9.* — L'ingénieur des Travaux publics et les adjoints techniques seront désignés par un arrêté du ministre chargé des Mines, sur la proposition de la section permanente. Le directeur, le directeur adjoint, l'ingénieur des travaux publics de l'Etat et les adjoints techniques conserveront le bénéfice des échelles de traitement de leur cadre d'origine.

Le sous-chef de bureau, les rédacteurs principaux et rédacteurs seront recrutés parmi les catégories correspondantes des diverses administrations centra-

les. Ils auront les mêmes échelles de traitements que ces catégories de personnel.

Le sous-chef de bureau pourra être pris, soit parmi les fonctionnaires de ce grade, soit parmi les fonctionnaires du grade inférieur inscrits au tableau d'avancement pour ce grade.

Ils seront nommés par un arrêté du ministre chargé des Mines, sur la proposition de la section permanente et placés dans la position de service détaché prévue à l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

A titre transitoire et pendant une période de cinq années pourront être appelés à exercer les fonctions ci-dessus d'anciens agents de l'administration des Mines domaniales de la Sarre en fonction à la date du 13 janvier 1935 et qui auront été employés pendant cinq années, consécutives ou non, par cette administration.

Les dispositions des articles 2 et 3 du décret du 30 octobre 1935 facilitant l'admission dans les cadres des anciens agents des mines de la Sarre seront applicables au personnel ainsi recruté.

Ces anciens agents, lorsqu'ils remplaceront des Ingénieurs des mines, des Ingénieurs des Travaux publics ou des adjoints techniques, bénéficieront des échelles de traitement des catégories dont ils occuperont les emplois.

*Art. 10.* — Les statisticiens, les dessinateurs, les traducteurs et le reste du personnel seront recrutés par contrats renouvelables d'une durée maximum de cinq années.

Leurs émoluments seront fixés ainsi qu'il suit :  
Statisticiens :

Hors classe .....	fr. 50.000
1 <sup>re</sup> classe .....	45.000
2 <sup>e</sup> classe .....	40.000
3 <sup>e</sup> classe .....	35.000

Aides-statisticiens :

1 <sup>re</sup> classe .....	fr. 30.000
2 <sup>e</sup> classe .....	26.000
3 <sup>e</sup> classe .....	23.000
4 <sup>e</sup> classe .....	20.000
5 <sup>e</sup> classe .....	17.000
6 <sup>e</sup> classe .....	14.000

Traducteurs :

Hors classe .....	fr. 40.000
1 <sup>re</sup> classe .....	35.000
2 <sup>e</sup> classe .....	30.000
3 <sup>e</sup> classe .....	25.000
4 <sup>e</sup> classe .....	21.000
5 <sup>e</sup> classe .....	18.000
6 <sup>e</sup> classe .....	15.000

Dessinateurs :

Hors classe .....	fr. 22.000
1 <sup>re</sup> classe .....	20.250
2 <sup>e</sup> classe .....	18.500
3 <sup>e</sup> classe .....	16.750
4 <sup>e</sup> classe .....	15.000
5 <sup>e</sup> classe .....	13.250
6 <sup>e</sup> classe .....	11.500

Aide-comptable ou commis de secrétariat :

1 <sup>re</sup> classe .....	fr. 19.000
2 <sup>e</sup> classe .....	17.500
3 <sup>e</sup> classe .....	16.000
4 <sup>e</sup> classe .....	14.500
5 <sup>e</sup> classe .....	13.000
6 <sup>e</sup> classe .....	11.500
7 <sup>e</sup> classe .....	10.500

Sténodactylographes ou mécaniciennes :

1 <sup>re</sup> classe .....	fr. 15.000
2 <sup>e</sup> classe .....	14.000
3 <sup>e</sup> classe .....	13.100
4 <sup>e</sup> classe .....	12.200
5 <sup>e</sup> classe .....	11.300
6 <sup>e</sup> classe .....	10.400
7 <sup>e</sup> classe .....	9.500

Sans préjudice des dispositions du décret-loi du 16 juillet 1935 augmentant les délais d'avancement, nul ne peut obtenir un avancement s'il ne réunit au minimum deux années d'ancienneté dans la classe immédiatement inférieure.

*Art. 11.* — Le comptable de l'école nationale supérieure des Mines assurera la gestion des fonds affectés au bureau de documentation minière; il recevra une indemnité fixée par le conseil de l'École dans la limite d'un maximum annuel de 1.000 francs.

*Art. 12.* — Le ministre des Travaux publics et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 26 novembre 1935.

ALBERT-LEBRUN.

Par le Président de la République :

*Le ministre des Travaux publics,*

LAURENT-EYNAC.

*Le ministre des Finances,*

MARCEL RÉGNIER.



# NOMINATIONS

Par arrêté du 7 novembre 1935, M. **Surleau**, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chef du service de la voie et des bâtiments aux Chemins de fer de l'Etat, a été nommé directeur des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, en remplacement de M. **Bauer**, démissionnaire.

Les dispositions de cet arrêté porteront effet à dater du 2 décembre 1935.

## Tableau d'avancement des Ingénieurs des Ponts et Chaussées

Aux termes d'un arrêté du 15 novembre 1935, le tableau d'avancement des Ingénieurs des Ponts et Chaussées pour l'année 1935 a été complété ainsi qu'il suit :

1° Pour le grade d'Inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe

### A. — CADRE ORDINAIRE

MM. **Fabre** et **Notté**.

Par arrêté du 18 novembre 1935, les avancements suivants ont été accordés, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1935, dans le personnel des Ingénieurs des Mines, savoir :

1° Ingénieurs en chef de 1<sup>re</sup> classe,  
promus hors classe

MM. **Dauvergne** et **Chapellon**.

2° Ingénieurs en chef de 2<sup>e</sup> classe  
promus à la 1<sup>re</sup> classe

MM. **Betier** et **Tivolle**.

3° Ingénieurs ordinaires de 2<sup>e</sup> classe,  
promus à la 1<sup>re</sup> classe

MM. **Malavoy**, **Mellner**, **Guillanton**, **Ba-  
boin** et **Duchemin**.

4° Ingénieurs ordinaires de 3<sup>e</sup> classe,  
promus à la 2<sup>e</sup> classe

MM. **Cheradame**, **Desportes**, **Copel**, **Barral**,  
**Savornin** et **Bondon**.

Par arrêté du 18 novembre 1935, a été reportée du 1<sup>er</sup> septembre 1935 au 1<sup>er</sup> septembre 1934, par application de la loi du 31 mars 1928 (art. 7), l'an-

cienneté, dans la 3<sup>e</sup> classe de son grade, de M. **Grand**, nommé Ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des Mines, par décret du 10 septembre 1935.

Le présent reclassement ne comporte pas de rappel pécuniaire.

Par décret en date du 19 novembre 1935, M. **Chalos**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, attaché au service central d'études techniques, a été nommé professeur titulaire du cours de matériaux de construction et constructions en béton armé à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1935, en remplacement de M. **Caquot**, démissionnaire.

Par arrêté du 22 novembre 1935, a été reportée du 1<sup>er</sup> octobre 1935 aux dates ci-après, par application de l'article 7 de la loi du 31 mars 1928, l'ancienneté dans la 3<sup>e</sup> classe de leur grade, des Ingénieurs ordinaires des Ponts et Chaussées dont les noms suivent, savoir :

MM.

**Amelin**, 20 mars 1933.

**Pfahl**, 1<sup>er</sup> avril 1934.

**Aubriot**, 1<sup>er</sup> octobre 1934.

**Barrillon**, 1<sup>er</sup> octobre 1934.

**Vielliard**, 1<sup>er</sup> octobre 1934.

**Cayet**, 1<sup>er</sup> octobre 1934.

**Sindzingre**, 1<sup>er</sup> octobre 1934.

**Crussard** (François), 1<sup>er</sup> octobre 1934.

**Crussard** (Jean), 1<sup>er</sup> octobre 1934.

**Nicolas**, 1<sup>er</sup> octobre 1934.

**Dumay**, 1<sup>er</sup> octobre 1934.

**Lévy**, 1<sup>er</sup> octobre 1934.

**Cassoux**, 1<sup>er</sup> octobre 1934.

**Grand**, 1<sup>er</sup> octobre 1934.

**Deutsch**, 1<sup>er</sup> octobre 1934.

**Pairier Wolodkowicz**, 1<sup>er</sup> octobre 1934.

Le présent rappel d'ancienneté ne comporte pas de rappel pécuniaire correspondant.

Par décret du 23 novembre 1935, a été fixée au 1<sup>er</sup> octobre 1935, la date à laquelle prendront rang, en qualité d'élèves Ingénieurs des Mines, les anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, dont les noms suivent, nommés à ce grade par décret du 6 septembre 1934, et qui ont produit le certificat médical visé à l'article 51, paragraphe 4, de la loi du 30 mars 1929 :

MM.

**Couture** (Jean-Désiré).  
**Eyssautier** (Louis-Charles).  
**Guéronik** (Sacha-Raymond).

Aux termes d'un décret en date du 27 novembre 1935, M. **Fabre** (Jean-Paul-Armand-Robert), Ingénieur en chef hors classe des Ponts et Chaussées, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'Inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe, est nommé Inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe, pour prendre rang du 1<sup>er</sup> décembre 1935.

Par arrêté du 28 novembre 1935, M. **de Launay**, Inspecteur général de 1<sup>re</sup> classe des Mines, membre de l'Institut, admis à faire valoir ses droits à la retraite, a été nommé Directeur honoraire du service de la carte géologique de la France.

Aux termes d'un décret en date du 27 novembre 1935, M. **Bouloche** (Jacques-André), Ingénieur en chef hors classe des Ponts et Chaussées, est nommé Directeur adjoint à l'administration centrale du ministère des Travaux publics.

## MUTATIONS

Aux termes d'un arrêté du 15 novembre 1935, les Ingénieurs ordinaires de 3<sup>e</sup> classe des Mines, dont les noms suivent, nommés à ce grade par décret du 31 octobre 1935 pour prendre rang du 1<sup>er</sup> octobre 1935, recevront les destinations suivantes, savoir :

M. **Desrousseau**, Paris. — Service central de la carte géologique de la France.

M. **Périneau**, Paris. — Adjoint à titre provisoire, à l'Ingénieur en chef chargé du 2<sup>e</sup> arrondissement minéralogique de Paris. Stage d'études à l'Institut de statistique de l'Université de Paris.

M. **Saint-Guilhem**, Paris. — Adjoint, à titre provisoire, à l'Ingénieur en chef chargé du 1<sup>er</sup> arrondissement minéralogique de Paris. Service des licences d'importation de combustibles.

M. **Bouillot**, Constantine. — Sous-arrondissement minéralogique de Constantine-Ouest (à dater du 1<sup>er</sup> décembre 1935).

M. **Hutter**, Paris. — Adjoint à l'Ingénieur en chef chargé du 1<sup>er</sup> arrondissement minéralogique de Paris (à titre provisoire et jusqu'au 31 octobre 1935).

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1935, sauf en ce qui concerne M. Bouillot qui sera adjoint du 1<sup>er</sup> octobre 1935 au 1<sup>er</sup> décembre 1935 à l'Ingénieur en chef chargé du 2<sup>e</sup> arrondissement minéralogique de Paris.

Par arrêté du 19 novembre 1935, MM. **Lévy**, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées de 3<sup>e</sup> classe à Paris, et **Périneau**, Ingénieur ordinaire des Mines de 3<sup>e</sup> classe à Paris, ont été affectés au service central de statistique et de documentation (section de la statistique), à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1936.

Par arrêté du 22 novembre 1935, M. **Rumpler**,

Ingénieur des Ponts et Chaussées à Meaux, a été chargé, en sus de ses attributions actuelles, à dater du 20 novembre 1935, de suivre, sous l'autorité du Directeur général des Chemins de fer et des routes, toutes les questions se rapportant à l'exécution des travaux d'aménagement de la région parisienne et des grands itinéraires internationaux.

Par arrêté du 28 novembre 1935, M. **Féron**, Ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, qui a souscrit l'engagement de servir pendant six ans dans les colonies françaises, a été mis, à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1935, à la disposition du ministère des Colonies, pour être affecté à un emploi de son grade en Afrique occidentale française.

Il sera placé, pour une période de cinq ans, dans la situation de service détaché prévue par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

Par arrêté en date du 29 novembre 1935, M. **Thiollière**, Ingénieur en chef hors classe des Ponts et Chaussées à Saint-Étienne, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Lyon, à dater du 1<sup>er</sup> décembre 1935, du service ordinaire des Ponts et Chaussées du département du Rhône, en remplacement de M. **Varvier**, décédé.

Il assurera en outre, à titre provisoire, l'intérim du service ordinaire des ponts et chaussées du département de la Loire.

Par arrêté du 2 décembre 1935, M. **Fabre**, Inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, a été chargé de la 16<sup>e</sup> inspection générale des services des Ponts et Chaussées, à dater du 1<sup>er</sup> décembre 1935, en remplacement de M. **Le Roux**, décédé.

# Modifications dans les Attributions et la Composition des Comités, Commissions, Conseils, etc.

---

## Conseil de réseau des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des Travaux publics,

Vu le décret du 30 novembre 1920 relatif au rattachement des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine au ministère des Travaux publics, et notamment le deuxième alinéa de l'article 3.

Vu la loi du 30 mars 1923 ratifiant le décret du 30 novembre 1920;

Vu le décret du 11 décembre 1931 nommant des membres du conseil de réseau des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine pour une période de quatre années à compter du 2 décembre 1931;

Vu la lettre du Président du Conseil, chargé des services d'Alsace et de Lorraine, en date du 4 novembre 1935,

Décète :

*Art. 1<sup>er</sup>.* — M. **Bauer**, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Directeur honoraire des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, est nommé membre du conseil de réseau des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, en remplacement de M. **Le Roux**, décédé.

*Art. 2.* — Le ministre des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui portera effet à dater du 2 décembre 1935 et qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 novembre 1935.

ALBERT-LEBRUN.

Par le Président de la République :

*Le ministre des Travaux publics,*  
LAURENT-EYNAC.

---

Par arrêté du 8 novembre 1935, M. **Bauer**, membre du conseil de réseau des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, a été nommé président de cette assemblée, en remplacement de M. **Le Roux**, décédé.

Les dispositions de cet arrêté porteront effet à dater du 2 décembre 1935.

## Commission chargée de l'étude des réformes à apporter à l'organisation et au fonctionnement des services du contrôle des chemins de fer d'intérêt général.

Le ministre des Travaux publics.

Vu le décret-loi en date du 30 octobre 1935 instituant une commission chargée de l'étude des réformes à apporter à l'organisation et au fonctionnement des services du contrôle des chemins de fer d'intérêt général.

Arrête :

*Art. 1<sup>er</sup>.* — M. Riboulet, président de la section des Travaux publics du conseil d'Etat, est nommé président de la commission chargée de l'étude des réformes à apporter à l'organisation et au fonctionnement des services du contrôle des Chemins de fer d'intérêt général.

Sont nommés membres de cette commission :

M. Labarre, sous-directeur du budget et du contrôle financier.

M. Labbé, Inspecteur des Finances.

M. Laroque, auditeur au conseil d'Etat.

M. Odent, auditeur au conseil d'Etat.

*Art. 2.* — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 novembre 1935.

LAURENT-EYNAC.

---

## Comités de contrôle financier près de divers ministères

Le Président de la République française :

Vu le décret du 30 octobre 1935, portant réforme du contrôle financier;

Sur le rapport du ministre des Finances,

Décète :

*Article premier.* — Indépendamment des membres et présidents de droit, les comités de contrôle financier institués par le décret du 30 octobre 1935 sont constitués comme suit :

*Après du ministère des Travaux publics*

M. **de Kerviller**, Inspecteur général des Ponts et Chaussées; M. Rhodin, Inspecteur général des

Mines; M. Fssig, Inspecteur des finances et M. Epinay, Inspecteur général des Finances, Président.

*Art. 2.* — Le ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 12 novembre 1935.

ALBERT-LEBRUN.

Par le Président de la République :

*Le ministre des Finances,*  
MARCEL RÉGNIER.

### Comité supérieur de coordination des transports

Aux termes d'un arrêté du 19 novembre 1935 :

M. **Devinat**, Inspecteur général de l'enseignement, a été délégué dans les fonctions de secrétaire général du comité supérieur de coordination des transports, institué par décret du 9 juillet 1935.

M. **Coste**, Ingénieur ordinaire de 2<sup>e</sup> classe des Mines à Paris, a été affecté au secrétariat général dudit comité.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1936.

### Port autonome de Strasbourg

Par décret en date du 25 novembre 1935,

M. Surleau, directeur des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, est nommé membre du conseil d'administration du port autonome de Strasbourg, à dater du 2 décembre 1935, en remplacement de M. Frant, démissionnaire.

### Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Par décret en date du 18 novembre 1935, ont été maintenus ou nommés membres du conseil de l'École nationale des Ponts et Chaussées, pour les années 1936-1937 :

*Au titre de représentant de l'industrie des Chemins de fer ou des autres industries de transport et de l'industrie électrique.*

M. Claude **Limousin**, Ingénieur constructeur, ancien élève de l'École nationale des Ponts et Chaussées.

M. **Gufflet**, Directeur de la Compagnie des chemins de fer du Midi, ancien élève de l'École nationale des Ponts et Chaussées.

M. **Legouez**, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite, ancien élève de l'École nationale des Ponts et Chaussées, président d'honneur de l'Union des Syndicats d'Electricité.

M. **Marlio**, président d'honneur de la Chambre Syndicale des forces hydrauliques, ancien élève de l'École nationale des Ponts et Chaussées.

M. **Maroger**, président de la Chambre syndicale des forces hydrauliques, ancien élève de l'École nationale des Ponts et Chaussées.

M. **Sillard**, administrateur délégué de la Société nationale des Travaux publics.

*Au titre de représentants des entrepreneurs de Travaux publics*

M. **Lefrançois**, entrepreneur de Travaux publics, ancien élève de l'École nationale des Ponts et Chaussées.

M. **Milinaire**, Directeur des Etablissements de constructions métalliques Milinaire, ancien élève de l'École nationale des Ponts et Chaussées.

M. **Verney**, président d'honneur du Syndicat professionnel des entrepreneurs de Travaux publics.

### Ecole nationale supérieure des Mines

Par décret du 18 novembre 1935, ont été maintenus ou nommés dans les fonctions de membres du conseil de l'École nationale supérieure des Mines, pour une durée de quatre années, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1935 :

*Au titre de membre du Sénat*

M. Gaston Bazile, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat.

*Au titre de membre de Chambre des députés*

M. Charles Baron, député.

*Au titre de membre du conseil municipal de Paris*

M. Bour, conseiller municipal de Paris.

*Au titre de membre de la Chambre de commerce de Paris*

M. Dutreux, membre de ladite Chambre.

*Au titre de représentants de l'Industrie des Mines et de l'Industrie de la Métallurgie.*

MM.

M. **Baclé**, vice-président de la Société anonyme des Etablissements Maref frères, ancien président de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale et de la Société des Ingénieurs civils ;

M. **Defline**, Directeur de la Compagnie des Mines de Courrières, président de la Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ;

M. **Théodore Laurent**, président de la Compagnie des Acéries de la Marine et d'Homécourt, vice-président du Comité des Forges ;

M. **Lavaste**, Ingénieur en chef des Mines, adjoint à la Direction générale de la Compagnie de Saint-Gobain, Chauny et Cirey ;

M. **Pellé**, administrateur délégué de la Compagnie des Phosphates de Gafsa ;

M. **Pralon**, vice-président de la Société des Forges de Denain et Anzin, vice-président du Comité des Forges ;

M. **Taffanel**, Directeur général de la Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, membre du conseil du Comité des Forges ;

M. **François De Wendel**, président du Comité des Forges de France, anciens élèves de l'école nationale supérieure des Mines.

M. Champy, Directeur général de la Compagnie des Mines d'Anzin.

M. Lambert-Ribot, délégué général de l'Union des Industries métallurgiques et minières.

M. Lemay, Administrateur-Directeur général de la Compagnie des Mines d'Aniche, membre du Conseil du Comité des Houillères.

M. de Peyerimhoff, président du Comité central des Houillères.



### Port autonome de Bordeaux

Le Président de la République française :

Sur le rapport du ministre des Travaux publics et du ministre de la Marine marchande,

Vu la loi du 12 juin 1920, concernant l'autonomie des ports maritimes de commerce, et notamment les articles 4 et 5, modifiés par décret du 25 octobre 1935, pris en application de la loi du 8 juin 1935, relatifs au conseil d'administration du port autonome ;

Vu le décret du 23 septembre 1921, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée du 12 juin 1920, et notamment les articles 7, 9 et 10, relatifs à la désignation des membres du conseil d'administration ;

Vu le décret du 13 novembre 1924, modifié par décret du 25 octobre 1935, qui a institué le régime de l'autonomie au port de Bordeaux ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

*Article premier.* — Sont nommés membres du conseil d'administration du port autonome de Bordeaux :

*Comme représentant du conseil d'Etat*

M. Fatou, maître des requêtes au conseil d'Etat.

*Comme représentant de l'administration des Travaux publics*

M. **Lemoine**, Inspecteur général des Ponts et Chaussées.

*Comme représentant de l'administration de la Marine marchande*

M. Noiro, chef du Bureau du trafic maritime à la direction de la flotte de commerce et du travail maritime.

*Art. 2.* — Le ministre des Travaux publics et le ministre de la Marine marchande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 novembre 1935.

ALBERT-LEBRUN.

Par le Président de la République :

*Le ministre des Travaux Publics,*

LAURENT-EYNAC.

*Le ministre de la Marine marchande,*

WILLIAM BERTRAND.



### Port autonome du Havre

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des Travaux publics et du ministre de la Marine marchande,

Vu la loi du 12 juin 1920 concernant l'autonomie des ports maritimes de commerce et, notamment, les 1935, pris en application de la loi du 8 juin 1935, relatifs au conseil d'administration du port autonome ;

Vu le décret du 25 septembre 1921 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée du 12 juin 1920 et, notamment, les articles 7, 9 et 10 relatifs à la désignation des membres du conseil d'administration ;

Vu le décret du 13 novembre 1924, modifié par décret du 25 octobre 1935 qui a institué le régime de l'autonomie au port du Havre ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

*Article premier.* — Sont nommés membres du conseil d'administration du port autonome du Havre :

*Comme représentant du conseil d'Etat*

M. Riboulet, président de section au conseil d'Etat.

*Comme représentant de l'administration des Travaux publics*

M. **Lemoine**, inspecteur général des Ponts et Chaussées.

*Comme représentant de l'administration  
de la Marine marchande*

M. Marie, Ingénieur en chef du Génie maritime, chef du bureau du matériel naval à la direction de la flotte de commerce et du travail maritime.

*Art. 2.* — Le ministre des Travaux publics et le ministre de la Marine marchande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent

décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 novembre 1931.

ALBERT-LEBRUN.

Par le Président de la République :  
*Le ministre des Travaux Publics,*

LAURENT-EYNAC.

*Le ministre de la Marine marchande,*  
WILLIAM BERTRAND.



## LÉGION D'HONNEUR

---

### Ministère des Colonies

Par décret en date du 28 novembre 1935, rendu sur la proposition du ministre des Colonies, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 novembre 1935, portant que les promotions et nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu

dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre civil :

*Au grade de chevalier*

M. **Blondel** (Fernand-Albert-Jean), Ingénieur en chef des Mines; 26 ans 8 mois 27 jours de services et de pratique professionnelle, dont 5 ans de majoration pour mobilisation, une blessure. Apporte une collaboration éclairée à l'étude de la mise en valeur du sous-sol colonial.



# COMMUNICATIONS PERSONNELLES

---

## I. — Changements d'adresse

*Ponts et Chaussées :*

*Ingénieurs ordinaires*

- MM. **Antoine**, P., rue de l'Isly, Verdun.  
**Bertin**, 6, rue Voltaire, Nantes.  
**Corbin**, 66, quai Alexandre-III, Cherbourg.  
**Crussard** Jean, 11, rue de Sèvres, Paris 6<sup>e</sup>.  
**Kemler**, 40, avenue de Carthage, Tunis.  
**Lévy** Léon, Benin-Niger, Cotonou (Dahomey)  
**Martin** Antoine, Hanoi  
**Mary**, 36, rue de Varenne, Paris 7<sup>e</sup>.  
**Nicolas** A., 4, r. de l'Abbé-de-l'Épée, Paris 5<sup>e</sup>.  
**Sindzingre**, 4, r. de l'Abbé-de-l'Épée, Paris 5<sup>e</sup>.  
**Vielliard**, 8, rue du Dr-Goujon, Paris 12<sup>e</sup>

*Mines :*

*Ingénieur en chef*

- M. **Schereschewsky**, 91, quai d'Orsay, Paris 7<sup>e</sup>,

*Ingénieurs ordinaires :*

- MM. **Coste** Ph., 70, bd de Courcelles, Paris 17<sup>e</sup>.  
**Malavoy**, 12 a, rue Dragon, Marseille.

## II. — Adhésions de nouveaux Membres

- MM. **Ahü**, **Cambau**, **Charpentier**, **Chaote**, **Gué-**

**rin**, **Guillon**, **Legrand**, **Marchal**, **Merlin**,  
**Monneret**, **Mook**, **Thoumas**.

Elèves Ingénieurs des Ponts et Chaussées.

- MM. **Couture**, **Eyssautier**, **Gueronik**, Elèves Ingénieurs des mines.

## III. — Démission de l'Association

- M. **Brossard**, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

## IV. — Mariage

**Levaillant**, Ingénieur en chef P. C. à Paris, et Mine Levaillant font part du mariage de leur fille Nicole, avocat à la cour, avec André Brunot, Ingénieur des Ponts et Chaussées au Havre.

16 décembre 1935.

## V. — Décès

- MM. **Varnier**, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en activité.

**Crussard** François, Ingénieur des Ponts et Chaussées en activité, décédé le 28 novembre à la suite d'une commotion cérébrale provoquée par un accident d'automobile arrivé dix jours auparavant. Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.





ADRESSE  
TÉLÉGRAPHIQUE  
PLACHACIM-PARIS  
Registre du Com :  
Seine 46 319



TÉLÉPHONE :  
Botzaris 86-00  
(7 lignes groupées)  
Inter-Botzaris : 21  
(6 lignes groupées)

ÉTABLISSEMENTS  
**POLIET & CHAUSSON**

CAPITAL : 125 MILLIONS

**125, Quai de Valmy - Paris - 10°**

CIMENTS  
CHAUX  
PLATRES

PRODUCTION ANNUELLE : 2.000.000 DE TONNES

**SOCIÉTÉ NOUVELLE  
DE GÉOMÉTRIE ET TOPOGRAPHIE**

MOULIN WANTZ DUFOR  
Géomètres Topographes

A. WANTZ  
Géomètre-Expert D P L G

81, r<sup>ue</sup> de Châtillon, MONTROUGE (Seine)  
Téléphone Alésia 24-25

**Exécution rapide et soignée de toutes les opérations  
topographiques se rapportant aux travaux publics.**

**PLANS D'ÉTUDE**

**Plans cotés** avec courbes de niveau et **Plans Parcelaires**  
pour l'étude de routes, voies navigables chemins de fer,  
canalisations, adductions barrages-reservoirs, etc... ..

**PLANS D'ALIGNEMENTS . PLANS D'AMÉNAGEMENTS  
IMPLANTATION DE PROJETS**

**Nivellement** - Lignes de pente, profils en long et en travers  
sondages en rivières

**Opérations de précision** - Triangulations, mesurages de  
précision au fil d'invar.

**Références :** Services des Ponts et Chaussées de différents  
départements

---

SOCIÉTÉ DU  
**GAZ DE PARIS**

Société Anonyme au Capital de 100 Millions de Francs

6. RUE CONDORCET. - PARIS. 9<sup>e</sup>

■

# **GOUDRON PRÉPARÉ**

POUR LES ROUTES

Conforme aux Spécifications du Ministère des Travaux Publics

# **BRAIS**

POUR: TARMACADAM  
REVÊTEMENTS SPÉCIAUX  
JOINTOIEMENT  
DES PAVÉS DE BOIS

# **HUILES**

POUR: FLUXAGE  
IMPRÉGNATION DES PAVÉS  
DE BOIS ET TOUS USAGES

S'adresser au Service Commercial : 6, RUE CONDORCET, PARIS (IX<sup>e</sup>)

Tél. TRUDAINE 73.00 à 73.09

R. C. Seine 45.943

Ad. Tél. SOUPRODOS. 83. PARIS